



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

SLTC



## Procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale SLTC

Mardi 18 mai 2021

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 29 janvier 2021
2. Informations diverses (Journée scientifique du 22/04, Lundis de l'école doctorale, Financement supplémentaire en SHS, Lancement 2ème vague Aide à la mobilité, Risques psychosociaux et Périmètre des ED pour la prochaine accréditation)
3. Avis du conseil sur la nomination de la nouvelle direction de l'école doctorale
4. Renouvellement Bureau de l'école doctorale
5. Point réinscriptions dérogatoires
6. État du budget
7. Bilan de la campagne d'aide à la mobilité – vague 1
8. Schéma de Formations
9. Questions diverses

### Membres présents :

Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Sabrina SCHWARTZ, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Philippe NABONNAND, Damien DE CARNE, Jean-Michel PEREZ, Thomas RABEYRON, Sidhamed ABDELLAOUI, Marie-France AGNOLETTI, Valérie SAINT-DIZIER, Lionel JACQUOT, Iris CHIPAUX, Mélissa MELO, Jean PAULY, Alexandre BATISSOU, Sébastien GINHOUX, Adrien GOBLOT

Membres excusés : Sylvie JOYE, Fabienne LEMETAYER, Benoit BOLMONT, Frédérique PEGUIRON

Invitée : Fatima ATOURKI

### **1. Approbation du PV du conseil du 29 janvier 2021**

Le procès-verbal du 29 janvier 2021 est voté à l'unanimité par les membres du conseil, moins une abstention.

### **2. Informations diverses**

- **Journée scientifique du 22/04** : a eu lieu en ligne via Zoom et Teams, elle s'est très bien déroulée et nous espérons pouvoir la poursuivre l'année prochaine.
- **Lundis de l'école doctorale** : mise en place en décembre 2020 d'une rencontre par Teams une fois par mois le lundi de 17h à 19h. Les doctorants ont la possibilité de présenter leurs travaux sous forme de communications. Il est envoyé à tous les doctorants de l'école doctorale un mail d'appel à communication ainsi qu'un mail d'invitation à participation. Ces rencontres remportent un franc succès (15 à 25 participants).

- **Financements supplémentaires en SHS** : des contrats doctoraux supplémentaires pourraient être attribués en SHS. Nous n'avons pas d'informations précises pour le moment, la consigne à l'heure actuelle étant d'accorder une attention particulière à la liste complémentaire lors du concours des contrats doctoraux.
- **Lancement 2ème vague Aide à la mobilité** : a été lancée le 11 mai 2021.
- **Périmètre des ED pour la prochaine accréditation** : la gouvernance souhaite que la partie du laboratoire 2L2S « sociologie des arts » revienne à l'ED SLTC et que le laboratoire HISCANT-MA soit rattaché à l'ED HNFB. Suite à une réunion avec le VP CS et la VP Doctorat, Cécile a demandé à ce que les laboratoires soient d'abord consultés.
- **Risques psychosociaux** : Anne-Marie fait un point sur les 3 groupes de travail « RPS »

Voici les propositions qui ont été remontées :

1. **Sensibilisation des formations aux RPS** : Formation avec forte incitation /obligation pour tous les doctorants, formation de doctorants référents (élus des conseils CS, CLED, ED ou membres des associations), formation des Directeurs de Thèses, formation des personnes en responsabilité (Directeur ED et Directeur d'Unité)
2. **Amélioration de l'information** : Améliorer l'information sur les différents sites web (UL, ED, laboratoires), systématiser l'information lors des réunions de rentrées (MDD, ED, UR) y compris en anglais, communication plus transparente du suivi des affaires, communication du suivi de prise en charge aux victimes
3. **Propositions structurelles** : Création d'un réseau de référents (relais) dont anglophones, cellule écoute doctorants, adresse générique, cellule harcèlement
4. **Déroulement de la thèse** : ajout dans la charte du doctorat d'un paragraphe précisant le devoir d'un DT non limité aux aspects scientifiques, accompagnement par une personne externe en fin de thèse (dès inscription dérogatoire 3 ou 6 ans), renforcer le système de suivi des arrêts des thèses, composition/désignation des membres du CSI 1 par DT, 1 par doctorant + 1 pour situations à problèmes (y compris fin thèses dérogatoires), enquête « bien-être » organisée en parallèle au CSI, formulaire de signalement

### **3. Avis du conseil sur la nomination de la nouvelle direction de l'école doctorale**

En janvier 2021, un appel à candidature du porteur de projet pour la prochaine accréditation a été lancé en précisant que le porteur de projet est appelé à devenir le prochain directeur de l'école doctorale. Anne-Marie Chabrolle-Cerretini a été élue à l'unanimité par le conseil du 2 janvier.

Suite au départ annoncé de Cécile Bertrand-Dagenbach au 1<sup>er</sup> septembre 2021, un appel à candidature au poste de directeur de l'école doctorale a été lancé le 30 mars 2021.

Le directeur de l'école doctorale est nommé par le président après avis du conseil de l'école doctorale.

Anne-Marie Chabrolle-Cerretini présente son projet et un échange a eu lieu concernant les points suivants :

- Projet de ne plus pouvoir inscrire les doctorants non financés
- Durée des thèses financées/non financées
- Doctorants financés par un contrat doctoral qui ne soutiennent pas au bout de 3 ans
- Formations

Sa candidature soumise au vote avec 10 voix « pour » et une « abstention »

Le conseil est favorable à la nomination d'Anne-Marie Chabrolle-Cerretini au poste de directrice de l'école doctorale SLTC.

#### **4. Renouvellement Bureau de l'école doctorale**

- **Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI**
- **Lionel JACQUOT** (2L2S)
- **Iris CHIPAUX** (Doctorante)
- Arrivée de **Sylvie JOYE** (HISCANT-MA)
- Départ de **Jérôme DINET**, remplacé par **Benoît BOLMONT**(2LPN)
- Départ de **Marie-Laurence KNITTEL** (ATILF)
- Départ de **Christian BASTIEN**, remplacé par **Marie-France AGNOLETTI** (PErSEUs)

Le renouvellement des membres du bureau de l'école doctorale est voté à l'unanimité.

Une réunion aura lieu le vendredi 4 juin à 14H afin de répartir les dossiers de candidatures aux contrats doctoraux entre les experts et choisir le candidat au prix de thèse décerné à chaque école doctorale par l'université.

#### **5. Point réinscriptions dérogatoires**

Aux termes de l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat, art. 14, les réinscriptions dérogatoires doivent être validées par le conseil. Validées à ce jour par la direction par délégation du conseil, la liste en sera soumise désormais chaque année à l'ensemble du conseil.

#### **6. État du budget**

- Aide à la mobilité : 6 690 €
- Aide au financement des jurys de thèse et Aide à l'impression des thèses : 500 €
- Formations à distance : 1452 €

Fonctionnement consommé : 8 642 €

Fonctionnement disponible : 23 038 €

#### **7. Bilan de la campagne d'aide à la mobilité – vague 1**

18 doctorants ont été financés lors de la première campagne d'aide à la mobilité, l'école doctorale a attribué 6 690 € pour la totalité des demandes.

#### **8. Schéma de Formations**

Pour rappel, toute les formations en lien avec la thèse peuvent être validées comme formations hors catalogue. Le schéma de formation actuel sera revu dès que possible avec le bureau pour d'éventuelles modifications.

#### **9. Questions diverses**

Des échanges ont lieu sur quelques points concernant la campagne des contrats doctoraux :

- Il est possible de faire remonter 2 candidatures pour un même sujet. Le laboratoire peut classer les candidatures, mais la décision finale revient au jury.
- Il est possible de faire remonter des candidatures sur des sujets non prioritaires, pourvu qu'elles soient validées par le laboratoire, comme le prévoit la procédure.